Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-285000055-20231006-ARR2023-565-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2023
Affichage : 06/10/2023

ARRÊTÉ n° 2023-565

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUTORISÉS À PARTICIPER À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
Principal de 2ème classe

Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, **le Code Général de la Fonction Publique**,

Vu, **le Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu, **le Décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu, **le Décret n° 2007-114 du 29 Janvier 2007** fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu, **le Décret n°2016-1372 du 12 Octobre 2016** modifiant pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu, **notre arrêté n°2031-230 du 13 avril 2023** portant organisation d'un Examen Professionnel d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE,

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1er La liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe est établie comme suit :

Nom	Prénom
ANFRAY	Samuel
ANNE	Antoine
ANQUETIL	Lydie
BADIN	Olivier

BEGUE	Johny
BERRANGER	Mickael
BOISSET	Evelyne
BOITTIN	Ludovic
BUISSON	Alexis
CARK	Cedric
CESNE	Anthony
CHEVALIER	Mickael
CHOPIN	Elodie
COQUELIN	Jérémie
CORNEILLIE	Sabrina
CREVON	Romain
DAMOURETTE	Sandra
DELANOE	Nathalie
DELAUNAY	Axelle
DUCHESNE	Christopher
DUPONT	Dylan
EURY	Kevin
EVE	Véronique
FLOCHEL	Charles
FOUACE	Cedric
GARDIE	Edouard
GEFFRAY	Emilie
GIROT	Freddy
GRIFFON	Céline
GUINGAND	Kevin
HAMARD	Karine
HARDY	Alexis
HEARD	Franck
HOCHET	Andreas
JUHEL	Grégory
LAIR	Jeremy
LE BASTARD	Jérôme
LE FLEM	Erwann
LE ROY	Christophe
LECACHEUR	Sébastien
LECHEVALLIER	Olivier
LEDOYEN	Wilfried
LEFILLIATRE	Nicolas
LEFRANCOIS	Lucas
LEGOUPIL	Thibaut
LEMAITRE	Elodie
LEMAITRE	Fabien
LEPENNETIER	Bryan
LEPETIT	Dominique
LESLE	Jeremy
LETROUIT	Véronique
LHULLIER	Anthony
MANQUEST	Sylvie

MARGUERIE	Nicolas
MOREL	Yohan
NEE	Franck
PASSAYS	Jean Paul
PRUNIER	Teddy
RENARD	Jean-Michel
SCELLES	Jonathan
SEBIRE	Jessy
THERET	Sabrina
THIEBOT	Maxence

ARTICLE 2 La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera :
- transmise à Monsieur le Préfet de la Manche,
- affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche,

Fait à Saint-Lô, le 15 septembre 2023,

Le Président,

Jean-Dominique BOURDIN

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification soit :
** d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,*
** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.*